

**INTRODUCTION**

Ce contrôle permet au Ministère de s'assurer de la conformité de la modification apportée à la déclaration d'un élève après les périodes de transmission normale prévue aux règles budgétaires selon le secteur d'enseignement FGJ, FGA ou FP.

**Tâches à l'Agenda (Sommaire)**

- *Avis – AJDS021 : Création d'une aide à la pension*
- *Requête – RJDS021 : Création d'une aide à la pension*
- *Avis – ATDS031 : Modification du nombre d'heures de fréquentation*
- *Requête – RTDS031 : Modification du nombre d'heures de fréquentation*
- *Avis – AJDS041 : Modification de l'ordre d'enseignement*
- *Requête – RJDS041 : Modification de l'ordre d'enseignement*
- *Avis – AJDS061 : Modification de la date de début de l'aide à la pension*
- *Requête – RJDS061 : Modification de la date de début de l'aide à la pension*
- *Avis – AJDS071 : Modification de la date de fin de l'aide à la pension*
- *Requête – RJDS071 : Modification de la date de fin de l'aide à la pension*
- *Avis – AJDS081 : Modification du type d'aide à la pension*
- *Requête – RJDS081 : Modification du type d'aide à la pension*
- *Avis – AJDS111 : Modification de la classe*
- *Requête – RJDS111 : Modification de la classe*
- *Avis – AJDS121 : Modification du cycle d'enseignement*
- *Requête – RJDS121 : Modification du cycle d'enseignement*
- *Avis – AJDS131 : Modification du nombre d'années dans le cycle d'enseignement*
- *Requête – RJDS131 : Modification du nombre d'années dans le cycle d'enseignement*
- *Avis – AJDS141 : Modification du type de service de garde*
- *Requête – RJDS141 : Modification du type de service de garde*
- *Avis – ATDS151 : Modification de la source de financement d'une déclaration*
- *Requête – RTDS151 : Modification de la source de financement d'une déclaration*
- *Avis – APDS161 : Création d'un résultat sanctionné en FP*
- *Requête – RPDS161 : Création d'un résultat sanctionné en FP*
- *Avis – APDS171 : Modification du type de service de formation d'un résultat sanctionné en FP*
- *Requête – RPDS171 : Modification du type de service de formation d'un résultat sanctionné en FP*
- *Avis – APDS181 : Modification de la source de financement d'un résultat sanctionné en FP*
- *Requête – RPDS181 : Modification de la source de financement d'un résultat sanctionné en FP*

<b>Code : AJDS021</b>	<b>Type : <i>Création d'une aide à la pension ou au déplacement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – L'ajout, à la déclaration de cet élève d'une demande d'aide à la pension ou au déplacement, après la période normale de transmission, pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER que les critères d'admissibilité de la mesure sont rencontrés pour cet élève et de détenir les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

<b>Code : RJDS021</b>	<b>Type : <i>Création d'une aide à la pension ou au déplacement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – L'ajout à la déclaration de cet élève d'une demande d'aide à la pension ou au déplacement, après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnu.	

**ACTIONS À PRENDRE**

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

<b>Code : ATDS031</b>	<b>Type : <i>Modification du nombre d'heures de fréquentation hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Nombre d'heures de fréquentation passant de la valeur « <i>Nombre d'heures de fréquentation</i> » à la valeur « <i>Nombre d'heures de fréquentation</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

## ACTIONS À PRENDRE

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

Augmentation du nombre d'heures au secondaire en FGJ :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre si l'élève était absent à cette date.
- l'horaire de l'élève;
- le registre d'assiduité;
- le bulletin de l'année courante.

Augmentation du nombre d'heures de fréquentation en FGA :

- l'offre de service;
- l'horaire de l'élève;
- le registre d'assiduité.

<b>Code : RTDS031</b>	<b>Type : <i>Modification du nombre d'heures de fréquentation hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Nombre d'heures de fréquentation passant de la valeur « <i>Nombre d'heures de fréquentation</i> » à la valeur « <i>Nombre d'heures de fréquentation</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

## ACTIONS À PRENDRE

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

Augmentation du nombre d'heures au secondaire en FGJ :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre si l'élève était absent à cette date.
- l'horaire de l'élève;
- le registre d'assiduité;
- le bulletin de l'année courante.

Augmentation du nombre d'heures de fréquentation en FGA :

- l'offre de service;
- l'horaire de l'élève;
- le registre d'assiduité.

<b>Code : AJDS041</b>	<b>Type : <i>Modification de l'ordre d'enseignement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève a fait l'objet d'une modification de la donnée Ordre d'enseignement passant de la valeur « <i>Ordre d'enseignement</i> » à la valeur « <i>Ordre d'enseignement</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

## ACTIONS À PRENDRE

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'admission ou d'inscription de l'élève;
- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre si l'élève était absent à cette date;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le registre d'assiduité;
- le bulletin de l'année courante.

Code : RJDS041	Type : <b>Modification de l'ordre d'enseignement hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Ordre d'enseignement passant de la valeur « <i>Ordre d'enseignement</i> » à la valeur « <i>Ordre d'enseignement</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

## ACTIONS À PRENDRE

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE, si ce n'est déjà fait, les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'admission ou d'inscription de l'élève;
- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre si l'élève était absent à cette date;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le registre d'assiduité;
- le bulletin de l'année courante.

Code : AJDS061	Type : <i>Modification de la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement hors période</i>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement passant de la valeur « <i>Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement</i> » à la valeur « <i>Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

### ACTIONS À PRENDRE

S'ASSURER que les critères d'admissibilité de la mesure sont rencontrés pour cet élève et de détenir les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.



Code : RJDS061	Type : <b>Modification de la date de début de l'aide à la pension ou au déplacement hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement passant de la valeur « <i>Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement</i> » à la valeur « <i>Date de début de l'aide à la pension ou au déplacement</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

## ACTIONS À PRENDRE

La date de début de l'aide à la pension ou au déplacement est modifiée pour une date plus récente (plus près du 1<sup>er</sup> septembre de l'année scolaire).

### Si le changement n'affecte pas le nombre de mois d'aide

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

### Si le changement augmente le nombre de mois d'aide

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

Code : AJDS071	Type : <b><i>Modification de la date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement passant de la valeur « <i>Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement</i> » à la valeur « <i>Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

## ACTIONS À PRENDRE

S'ASSURER que les critères d'admissibilité de la mesure sont rencontrés pour cet élève et de détenir les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

Code : RJDS071	Type : <b><i>Modification de la date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement passant de la valeur « <i>Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement</i> » à la valeur « <i>Date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

## ACTIONS À PRENDRE

La date de fin de l'aide à la pension ou au déplacement est modifiée pour une date plus tardive (plus près du 30 juin de l'année scolaire).

### Si le changement n'affecte pas le nombre de mois d'aide

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

### Si le changement augmente le nombre de mois d'aide

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

<b>Code : AJDS081</b>	<b>Type : <i>Modification du type d'aide à la pension ou au déplacement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Type d'aide à la pension ou au déplacement passant de la valeur « <i>Type d'aide à la pension ou au déplacement</i> » à la valeur « <i>Type d'aide à la pension ou au déplacement</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

### **ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER que les critères d'admissibilité de la mesure sont rencontrés pour cet élève et de détenir les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

Code : RJDS081	Type : <i>Modification du type d'aide à la pension ou au déplacement hors période</i>
Nature et message :	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Type d'aide à la pension ou au déplacement passant de la valeur « <i>Type d'aide à la pension ou au déplacement</i> » à la valeur « <i>Type d'aide à la pension ou au déplacement</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

## ACTIONS À PRENDRE

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

Pour l'aide à la pension :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- une preuve de résidence temporaire, soit une photocopie d'un bail ou un reçu de loyer démontrant les frais de pension payés par les parents de l'élève.

Pour l'aide au déplacement :

- la fiche d'admission ou d'inscription qui comporte l'adresse de résidence principale de l'élève;
- la fiche de demande des parents ou toute autre preuve jugée pertinente.

<b>Code : AJDS111</b>	<b>Type : <i>Modification de la classe hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Classe passant de la valeur « Classe » à la valeur « Classe ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre dûment signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le bulletin de l'année courante;
- le registre d'assiduité.

<b>Code : RJDS111</b>	<b>Type : <i>Modification de la classe hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Classe passant de la valeur « Classe » à la valeur « Classe ». Afin que cette modification soit acceptée, après la période normale de transmission, vous devez la justifier.	

**ACTIONS À PRENDRE**

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre dûment signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le bulletin de l'année courante;
- le registre d'assiduité.

<b>Code : AJDS121</b>	<b>Type : <i>Modification du cycle d'enseignement</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Cycle d'enseignement passant de la valeur « Cycle d'enseignement » à la valeur « Cycle d'enseignement ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre dûment signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le bulletin de l'année courante;
- le registre d'assiduité.



<b>Code : RJDS121</b>	<b>Type : <i>Modification du cycle d'enseignement</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Cycle d'enseignement passant de la valeur « Cycle d'enseignement » à la valeur « Cycle d'enseignement ». Afin que cette modification soit acceptée, après la période normale de transmission, vous devez la justifier.	

**ACTIONS À PRENDRE**

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre dûment signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le bulletin de l'année courante;
- le registre d'assiduité.

<b>Code : AJDS131</b>	<b>Type : <i>Modification du nombre d'années dans le cycle d'enseignement</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Nombre d'années dans le cycle d'enseignement passant de la valeur « Nombre d'années dans le cycle d'enseignement » à la valeur « Nombre d'années dans le cycle d'enseignement ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre dûment signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le bulletin de l'année courante;
- le registre d'assiduité.

<b>Code : RJDS131</b>	<b>Type : <i>Modification du nombre d'années dans le cycle d'enseignement</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Nombre d'années dans le cycle d'enseignement passant de la valeur « Nombre d'années dans le cycle d'enseignement » à la valeur «Nombre d'années dans le cycle d'enseignement ». Afin que cette modification soit acceptée, après la période normale de transmission, vous devez la justifier.	

**ACTIONS À PRENDRE**

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

- l'attestation de présence au 30 septembre; ou
- l'attestation de fréquentation avant et après le 30 septembre dûment signée par le titulaire de l'autorité parentale;
- l'horaire de l'élève au 30 septembre;
- le bulletin de l'année courante;
- le registre d'assiduité.

Code : AJDS141	Type : <i>Modification du type de service de garde hors période</i>
Nature et message :	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Type de service de garde passant de la valeur « <i>Type de service de garde</i> » à la valeur « <i>Type de service de garde</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'inscription au service de garde;
- le registre d'assiduité au service de garde;
- la facture du service de garde.

Code : RJDS141	Type : <i>Modification du type de service de garde hors période</i>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Type de service de garde passant de la valeur « <i>Type de service de garde</i> » à la valeur « <i>Type de service de garde</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

**ACTIONS À PRENDRE**

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE, si ce n'est déjà fait, les pièces justificatives suivantes :

- la fiche d'inscription au service de garde;
- le registre d'assiduité au service de garde;
- la facture du service de garde.

Code : ATDS151	Type : <b>Modification de la source de financement hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Source de financement passant de la valeur « <i>Source de financement</i> » à la valeur « <i>Source de financement</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

En FGA :

- l'offre de service;
- l'horaire de l'élève de l'année courante.

En FP :

- la fiche d'admission ou d'inscription;
- le profil de formation (incluant la date de début et le code de programme).

<b>Code : RTDS151</b>	<b>Type : <i>Modification de la source de financement hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – La déclaration de financement de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée Source de financement passant de la valeur « <i>Source de financement</i> » à la valeur « <i>Source de financement</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

## ACTIONS À PRENDRE

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

En FGA :

- l'offre de service;
- l'horaire de l'élève de l'année courante.

En FP :

- la fiche d'admission ou d'inscription;
- le profil de formation (incluant la date de début et le code de programme).

<b>Code : APDS161</b>	<b>Type : <i>Création d'un résultat sanctionné en FP hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – L'ajout d'un résultat sanctionné pour le cours « <i>Cours</i> » de cet élève, après la période normale de transmission, pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cet ajout, la pièce justificative suivante :

- le bordereau de transmission des résultats (FP).



<b>Code : RPDS161</b>	<b>Type : <i>Création d'un résultat sanctionné en FP hors période</i></b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – L'ajout d'un résultat sanctionné pour le cours « <i>Cours</i> » de cet élève, après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnu.	

**ACTIONS À PRENDRE**

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE le bordereau de transmission des résultats (FP).

Code : APDS171	Type : <b>Modification du type de service de formation d'un résultat sanctionné en FP hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – Le résultat sanctionné pour le cours « Cours » de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée « Type de service de formation » passant de la valeur « <i>Type de service de formation</i> » à la valeur « <i>Type de service de formation</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

### ACTIONS À PRENDRE

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- Fiche d'admission ou d'inscription (FP);
- Bordereau de transmission des résultats (FP).

Code : RPDS171	Type : <b>Modification du type de service de formation d'un résultat sanctionné en FP hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – Le résultat sanctionné pour le cours « Cours » de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée « Type de service de formation » passant de la valeur « <i>Type de service de formation</i> » à la valeur « <i>Type de service de formation</i> ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

### ACTIONS À PRENDRE

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

- Fiche d'admission ou d'inscription (FP);
- Bordereau de transmission des résultats (FP).

Code : APDS181	Type : <b>Modification de la source de financement d'un résultat sanctionné en FP hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>AVIS</b> – Le résultat sanctionné pour le cours « <i>Cours</i> » de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée « Source de financement » passant de la valeur « <i>Source de financement</i> » à la valeur « <i>Source de financement</i> ». Cette modification pourrait faire l'objet d'une vérification de la part du Ministère.	

**ACTIONS À PRENDRE**

S'ASSURER de détenir, afin de corroborer cette modification, les pièces justificatives suivantes :

- Fiche d'admission ou d'inscription (FP);
- Bordereau de transmission des résultats (FP).

Code : RPDS181	Type : <b>Modification de la source de financement d'un résultat sanctionné en FP hors période</b>
<b>Nature et message :</b>	
<b>REQUÊTE</b> – Le résultat sanctionné pour le cours « Cours » de cet élève fait l'objet d'une modification de la donnée « Source de financement » passant de la valeur « Source de financement » à la valeur « Source de financement ». Cette modification, intervenue après la période normale de transmission, implique une justification auprès du Ministère afin de pouvoir être reconnue.	

### ACTIONS À PRENDRE

INSCRIRE un commentaire, dans une nouvelle intervention à la tâche, pour indiquer les raisons du changement et les motifs du retard de transmission des renseignements concernant ce service.

TRANSMETTRE les pièces justificatives suivantes :

- Fiche d'admission ou d'inscription (FP);
- Bordereau de transmission des résultats (FP).